



NOUVEAU PRODUIT

Les Roues du Chant



Jean-Robert Sédano et Solveig de Ory expérimentent et réalisent depuis les années 1980 des environnements, installations et sculptures musicales qui proposent à chacun une expérience concrète, dynamique et ludique. En 2010, à la suite des « Moulins à paroles » et des « Mélotropes » ils continuent leur exploration des mouvements circulaires et des phénomènes cycliques sur la voie du chant harmonique avec « Les Roues du Chant ». Animées par le

public, six roues de vélo posées sur des socles produisent de multiples fréquences vocales accordées entre elles et permettent de créer ainsi une polyphonie combinatoire en perpétuel mouvement. C'est une musique de l'instant qui dépend de la vitesse de rotation impulsée par les participants. Le son généré par les « Roues du chant », spatialisé sur 12 haut-parleurs, est basé sur les principes du jeu des harmoniques, fréquences multiples de la fondamentale. Il est lié aux lois de l'inertie et produit une atmosphère propice à l'écoute, à la rêverie, à la méditation...

Cette réalisation originale en matière d'art numérique interactif utilise des logiciels spécialement conçus pour l'installation.

Pour en savoir plus :

LUDICART

423, rue du Paradis

34400 Saint-Sériès

Tél. : +33 (0) 4 67 86 04 12

www.ludicart.com



Le trafic routier est la première cause de nuisances sonores, exposant ainsi 42 % de la population à des niveaux dépassant 55 dB. Suivent le trafic aérien, avec 12,5 % et celui des chemins de fer 4 %. L'impact en terme de bruit de la mobilité bruxelloise est donc un enjeu de taille pour l'amélioration du cadre de vie des Bruxellois, ainsi que pour le développement durable. Cette situation appelle des solutions. C'est pourquoi, notamment, un nouveau plan de prévention et de lutte contre le bruit en Région bruxelloise, pour la période 2008-2013, a été adopté le 2 avril 2009. Ce plan présente 44 mesures pour accentuer la lutte contre tous les types de nuisances sonores, quelle qu'en soit la source (trafic routier, ferroviaire, bus, trams et métro, trafic aérien, installations classées, bruit de voisinage). Plusieurs mesures du plan bruit visent les transports. L'atlas permet donc d'objectiver les nuisances pour mieux intervenir et de définir concrètement où devraient porter en priorité les aménagements permettant de limiter le bruit.

La Région de Bruxelles-Capitale a défini des valeurs seuils, basées sur les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : 65 dB (A) le jour et 55 dB (A) la nuit. Ces valeurs établissent des niveaux de bruit à partir desquels la situation acoustique nécessite une intervention. Rappelons, enfin, que la Région Bruxelles-Capitale a développé de longue date une politique volontariste en matière de gestion du bruit (ordonnance relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain (17 juillet 1997, modifiée le 1^{er} avril 2004), des plans de prévention et de lutte contre le bruit en Région de Bruxelles-Capitale), suivie par les premières cartes de bruit dû aux trafics routier, ferroviaire et aérien au début des années 2000.

Pour en savoir plus :

www.bruxellesenvironnement.be

Bruxelles Environnement publie son premier atlas « Bruit des transports »

D'après les sondages, le bruit est la première nuisance environnementale pointée par les Bruxellois, juste avant la pollution de l'air. Les récriminations pour nuisances sonores représentent à elles seules 60 % des plaintes adressées à Bruxelles-Environnement et seraient le premier motif de déménagement.

L'atlas « Bruit des transports », répertorie les résultats des études effectuées dans le cadre de la cartographie stratégique du bruit pour l'année civile 2006 demandées par la Directive européenne 2002/49. Il offre une lecture globale de l'impact sonore de chacun des modes de transports et tous modes confondus. Il s'agit d'un véritable outil stratégique et de planification en matière de lutte contre le bruit.

La Région de Bruxelles-Capitale, de par une forte densité, une certaine complexité en termes d'urbanisme, d'activités économiques et d'infrastructures de transports, de par son dynamisme et son attractivité, constitue un territoire au sein duquel la qualité de vie est fortement influencée par l'environnement sonore. En Région de Bruxelles-Capitale, c'est essentiellement le transport qui impacte l'environnement sonore. La mobilité des personnes et des biens pour une grande agglomération comme Bruxelles est un enjeu de taille pour le développement durable. Assurer le développement d'un environnement de qualité tout en soutenant des développements économiques, sociaux et culturels nécessite de disposer d'outils offrant une vision globale et prospective.